

Mesdames, Messieurs,

Nous vous demandons de bien vouloir insérer dans le prochain numéro du Bulletin Officiel l'avis suivant :

COMMUNE DE BAGNES
Enquête publique

L'Administration communale de Bagnes soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par :

M. Jean-Louis Gabbud pour la construction d'un couvert à voitures sur la parcelle n° 10609, folio n° 104 (101), zone V1, à Versegères, coord. 2583985/1101575

M. Bertrand Corthay pour l'agrandissement d'une fenêtre en façade Sud sur la parcelle n° 1316, folio n° 4, zone T2, à Verbier, coord. 2583116/1105064

Mme Catherine Forrest pour la création de forages géothermiques sur la parcelle n° 3690, folio n° 10, zone T4, lieu-dit Le Sonalon à Verbier, coord. 2583650/1106340

M. Mike Savary par le bureau Michel De Diego pour l'agrandissement d'un balcon au rez en façade Sud sur la parcelle n° 1393, folio n° 153, zone T4, lieu-dit Plan-Pras à Verbier, coord. 2583160/1105550 (Projet selon art. 22 al. 5 LC)

Rectificatif du texte paru au BO n° 19 du 09.05.2014 : Mmes Sarah, Aude et Natacha Voortman par le bureau d'architecture G Comina SA pour la démolition et la reconstruction d'un chalet avec création de forages géothermiques sur la parcelle n° 3301, folio n° 145, zone T3, lieu-dit la Prétaire à Verbier, coord. 2583995/1105735

Mme Georgette Farquet pour la construction d'un bûcher sur la parcelle n° 13442, folio n° 100, zone R3, au Sappey, coord. 2582830/1102305

Mme Vanessa Allaman par le bureau Dominique Perraudin pour la transformation d'une grange en habitation de résidence principale sur la parcelle n° 19094, folio n° 109 (105), zone V1, à Sarreyer, coord. 2585515/1101260 (Projet selon art. 3 et 30 LC)

Les oppositions éventuelles et les observations à l'encontre de ces projets doivent être adressées par écrit, en trois exemplaires et dûment motivées, à l'Administration communale de Bagnes, service des constructions, Route de Clouchèvre 30, 1934 Le Châble, dans les trente jours dès la présente publication.

Les dossiers peuvent être consultés les jours ouvrables, à la maison communale, service des constructions, de 8h30 à 11h30.

L'Administration communale
Service des constructions

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.